

Délibération

N° 2025-11-22

Extrait des registres des délibérations
du Conseil Municipal

Date de convocation :
21/11/2025

**Date d'affichage
de l'ordre du jour :**
21/11/2025

Nombre de conseillers :
Exercice : 33
Présents : 26
Pouvoirs : 5
Votants : 31

République Française
Liberté – Egalité – Fraternité

DEPARTEMENT D'EURE ET LOIR

CANTON DE CHARTRES 3

VILLE DE MAINVILLIERS

Séance ordinaire du 27 novembre 2025

Objet : Tarifs cimetières – Fixation.

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept novembre à 18h43, le Conseil Municipal, légalement convoqué le vingt-et-un novembre deux mille vingt-cinq, s'est réuni sous la Présidence de :

Madame Michèle BONTHOUX, Maire, pour toutes les délibérations à l'exception de la N°2025-11-12,
Monsieur Christophe DEFRENCE, 1^{er} Adjoint au Maire, pour la délibération N°2025-11-12.

Étaient également présents :

S. MONTBAILLY, R. CANALE, R-F. CHARON, S. VICENTE, G. BOUSTEAU, L. FERNANDES, J-P. RAFAT,
J. GUILLEMET, A. BUREAU, M. MAHI, F. GUINCÊTRE, S. KASMI, F. MARIE, I. MONDOT, D. DUBOIS, P. MERCIER,
Y. SAIDI, B. VINSOT, J. MALLOL, E. NTOMBANI, A. ALHASAN, M. CIBOIS, C. JUBAULT, P. COUTURIER.

Absents représentés :

M. EDMOND, représentée par G. BOUSTEAU,
M. KONATE, représentée par F. GUINCÊTRE,
S. MILON AUGUSTE, représentée par M. CIBOIS,
A. MASSA, représenté par C. JUBAULT,
C. JURÉ, représentée par P. COUTURIER.

Absents non représentés :

A. BOUSLIMANI,
H. GADIO.

Elus n'ayant pas pris part au vote :

J. GUILLEMET (pour la délibération N°2025-11-07),
S. KASMI (pour la délibération N°2025-11-11),
M. BONTHOUX (pour la délibération N°2025-11-12),
A. ALHASAN (pour la délibération N°2025-11-16).

Secrétaire de séance :

Monsieur Jacques GUILLEMET a été désigné secrétaire de séance.

Délibération

N°2025-11-22

Extrait des registres des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation :
21/11/2025

Date d'affichage
de l'ordre du jour :
21/11/2025

Séance ordinaire du 27 novembre 2025

Nombre de conseillers :
33

Objet : Tarifs cimetières – Fixation.

Exposé de Monsieur Mahieddine MAHI, conseiller municipal délégué en charge de la population :

Vu l'article L. 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu la loi N° 2020-1721 du 29/12/2020, dite loi de finances 2021, et notamment son article 121, relatif à l'abrogation de l'article L.2223-22 du CGCT et à la modification de l'article L.2331-3 du même code ;

Vu la délibération N° 2024-12-08 de la séance du 11 décembre 2024 portant fixation des tarifs des cimetières ;

Considérant qu'il revient à ce jour de proposer une actualisation des tarifs liés aux cimetières communaux ;

Considérant qu'il convient de modifier les tarifs des concessions à un prix au mètre carré pour donner la possibilité d'acquérir une concession de deux places côté à côté ;

Considérant qu'une augmentation de 4% est proposée ;

Considérant qu'afin de faciliter l'encaissement les tarifs sont arrondis au plus près ;

Considérant qu'une concession peut être convertie pour une durée plus longue, avant l'échéance de son renouvellement et que le calcul du tarif sera effectué sur la base du tarif en vigueur duquel sera déduit prorata temporis la période restante au tarif initial de la 1^{re} durée ;

Considérant qu'une rétrocession peut être admise et que le remboursement est calculé au prorata de la période restant à courir jusqu'à la date d'échéance ;

Le Conseil Municipal
après en avoir délibéré,
à l'**UNANIMITÉ**,

CRÉE une tarification au Mètre Carré ;

ABROGE, à compter du 1^{er} janvier 2026 la délibération N° 2024-12-08 de la séance du 11 décembre 2024 ;

ADOpte, à compter du 1^{er} janvier 2026, les tarifs mentionnés ci-dessous :

	DURÉE	TARIFS au 01/01/2025	TARIFS au 01/01/2026	TARIFS au 01/01/2026
		Pour 1m ²	Pour 2m ²	
CONCESSIONS	15 ans	351.52€	365.60€	731.20€
	30 ans	821.6€	854.45€	1708.90€
	50 ans	1760.72	1831.15€	3662.30€
LOCATION DU CAVEAU PROVISOIRE (par jour)	1er mois	Gratuit	Gratuit	
	2ème, 3ème et 4ème mois	4.70€	4.90€	
	5ème et 6ème mois	9.40€	9.80€	
	À partir du 7ème mois	14€	14.60€	
COLUMBARIUM jusqu'à 2 urnes	15 ans	704€	732.20€	
	30 ans	1408€	1464.30€	
CAVURNES jusqu'à 4 urnes	15 ans	295€	306.80€	
	30 ans	675€	702.00€	
	50 ans	1467€	1525.70€	
DEPOT D'URNE (dans/sur fosse ou caveau)	/	189€	196.60€	

Pour copie certifiée conforme,

Le **27 NOV. 2025**

Patricia MUND GABORIAU,
Par Délégation du Maire,
La Directrice Générale des Services



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212802292-20251127-2025-11-22-DE

- CERTIFIÉ EXECUTOIRE -

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/12/2025

Par délégation, le responsable du secrétariat général,
Luc BRUNET



De la publication sur le site internet de la ville :
<http://www.ville-mainvilliers.fr> le :

02 DEC. 2025

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Le Tribunal Administratif peut être saisi par le biais de l'application informatique «Télérecours Citoyens», accessible sur le site Internet <http://www.telerecours.fr>, dans les formes et délais prévues à l'article L.2131-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.